

SQCOTEC BELGIUM ASRI

Nr 6684

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante

N° de rapport : 17/16 05 mloz

Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☒ contrôle périodique

Type d'habitation : ☒ maison ☐ appartement ☐ autres :

Demandeur: ALLATA Rue du castor 7 7460 Gosseloux

Personne sur place : idem code EAN de l'installation : 541449020705470178

Adresse de la visite : me du castia 7 7160 q. de la ville

Date de visite : 11.05.2016 Date d'émission : 11.05.2016 Références client :

Référentiel réglementaire : RGIE art. ☒ 271 ☐ 276 bis et dérogations ☐ 271 bis ☒ 278

Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11

Description de l'installation visitée :

Tension d'utilisation : ☐
☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☒ 2x230V ☐ 1N400V

Protection générale du branchement : 40.....A

Nombre de tableaux : 2 nombre de circuits terminaux : 1.3 + 4

Contrôles par examen visuel, tests et mesures :

Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou déroq.
Correspondances des schémas à l'installation	✓		
Etat du matériel électrique installé	✓		
Mesures de protection contre les contacts directs	✓		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	✓		
Note : différentiel ☐ plombé ☒ non plombable ☐ à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	✓		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	✓		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	✓		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	✓		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	✓		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : MΩ	✓		
Résistance de dispersion de la prise de terre : Ω	✓		

Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl

Manquements / Notes :

meant: Voir an mesie

Conclusion :

- ☒ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- ☐ ~~L'installation électrique n'est pas conforme~~ aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité ☐ au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.
- ☐ ~~Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre~~ de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :
Pour SOCOTECBELGIUM ASBL

Nom et visa du demandeur pour réception :



BARRE Frédéric

agent visiteur

~~94757 490.284~~

SOCOTEC BELGIUM - Inspection - Inspection
 SOCOTEC BELGIUM - Inspection - Inspection - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB
 Rue Grand Vinave 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
 Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

RAP/SOCOTEC-E273(tr)/0215-V8

1/2